

Fonction	Positionnement dans l'organisation
DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Rattaché hiérarchiquement au Pôle Ressources • Lui sont rattachées directement les divisions : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Division production ✓ 3 Divisions étude et développement (3 domaines) ✓ Division Réseaux et infrastructures ✓ Division Postes de travail et GD ✓ Division qualité et sécurité informatique

→ **Raison d'être de la fonction**

Le directeur de l'informatique a pour mission de planifier et mettre en œuvre les politiques informatiques de la CNSS, dans les domaines de production informatique, des études et de développement informatiques, de sécurité informatique et qualité.

→ **Responsabilités et attributions**

Domaine de Responsabilité	Responsabilités et attributions
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Elaborer le schéma directeur informatique ;</u> • <u>Assurer la cohérence informatique et l'optimisation technologique du système d'information en matière de logiciels et d'infrastructures ;</u> • <u>Assurer la veille technologique dans le domaine informatique ;</u> • <u>Assurer la production, le développement et la maintenance informatiques ;</u> • <u>Assurer dans la perspective du meilleur service aux affiliés et aux assurés, l'ingénierie visant le développement du système informatique en faisant appel aux nouvelles technologies de l'information ;</u> • <u>Assurer la gestion des données en veillant à leur sauvegarde et à leur sécurité.</u> <p>Il est responsable de l'organisation, la planification et la mise en œuvre des politiques et des plans d'actions de la direction informatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conçoit et propose au directeur du pôle SI et transformation la stratégie informatique de la CNSS de manière à mettre à la disposition des directions, des systèmes et des référentiels d'informations cohérents et optimisés puis en assure la mise en œuvre. Cette stratégie couvre : <ul style="list-style-type: none"> ○ La production informatique ○ l'administration des données ○ la sécurité informatique et la qualité de SI, ○ le développement du système d'information de la CNSS <ul style="list-style-type: none"> • Participe à l'élaboration et à la réalisation du schéma directeur ; • Assure l'application des recommandations liées à cohérence de l'architecture applicative du SI. • Assure le pilotage des projets informatiques • Assure l'application des orientations et règles informatiques communes ; • Définit les politiques d'achats informatiques, en coordination avec l'entité responsable des Achats, négocie les contrats-cadres, • Applique les règles de cohérence informatique et d'optimisation technologique du système d'information; en matière de logiciels et d'infrastructures. • Applique les orientations et règles de référence pour les architectures des systèmes d'Informations et architecture des données pour le pilotage et la gestion ; • Assure, en coordination avec la Direction Etudes et développement, une fonction de veille technologique dans le domaine informatique. • Participe à l'analyse d'opportunité et de faisabilité des projets de développement des nouvelles technologies ; • Contribue à la diffusion et à la promotion de nouvelles technologies au sein de l'entreprise ; • Assure le rôle de conseil et de proposition auprès des différentes entités de la CNSS sur les possibilités de mise en œuvre des nouvelles technologies ; • Assure le progrès technologique continu des systèmes et réseaux dans le respect des normes et procédures informatiques définis pour l'entreprise.

- Supervise l'exploitation et la maintenance du matériel, applications et réseaux informatiques et bureautiques et s'assure de leur conformité aux besoins exprimés par les Directions métiers utilisateurs ;
- Assure le respect des normes et politiques d'approvisionnement pour le matériel informatique
- Assure le respect des cahiers des charges des utilisateurs pour le matériel informatique ;
- Assure la conformité des commandes et livraisons aux besoins effectifs des entités en matériel informatique ;
- Assure la qualité de la réception du matériel par les entités utilisatrices, en coordination avec l'exploitation et les correspondants informatiques des régions pour les commandes décentralisées ;
- Assure le respect des normes et procédures en matière de stockage du matériel informatique : qualité de la gestion des mouvements, conditions de stockage, qualité du reporting.
- Définit les normes et procédures de gestion du parc et de maintenance du matériel informatique puis en supervise la gestion ;
- Assure la maîtrise d'œuvre des projets informatiques et participe à leur validation au sein du Comité de pilotage des Grands Projets dans le respect :
 - ✓ des besoins exprimés par les entités maîtrise d'ouvrage ;
 - ✓ des règles de cohérence informatique définies pour l'entreprise ;
 - ✓ du budget et des délais ;
 - ✓ du degré d'implantation des systèmes informatiques au regard des programmes prévisionnels de développement.
- Définit et propose au directeur du pôle SI et Transformation la politique de sécurité informatique et promeut la culture de gestion des risques informatiques auprès de l'ensemble des entités de l'entreprise ;
- Assure la mise en œuvre et contribue à l'application des procédures et des normes en matière de sécurité informatique ;
- Supervise l'élaboration des tableaux de bord des risques informatiques et le suivi des indicateurs de sécurité pour la CNSS ;
- Supervise l'élaboration d'un plan de sécurité informatique et veille à la cohérence des actions réalisées en matière de sécurité informatique
- Responsable des résultats opérationnels de l'activité

En matière de pilotage, le directeur doit :

- Mettre en œuvre les orientations stratégiques, définies dans la vision stratégique de la CNSS, en relation avec le domaine de responsabilité de la direction ;
- Elaborer, en partant de la politique du pôle et de la stratégie de la CNSS, les plans d'actions de la direction, et assurer leur exécution après validation par la hiérarchie ;
- Suivre et surveiller, à des fréquences préétablies, tous les indicateurs définis dans le système de pilotage de la CNSS en vue d'atteindre les objectifs du pôle et de satisfaire les attentes des clients internes et externes de la direction ;
- Identifier les écarts de performance, analyser les causes à éliminer et procéder aux ajustements nécessaires en concertation avec les collaborateurs ;
- Elaborer les rapports d'activités périodiques concernant les performances de la direction à communiquer au directeur du pôle ;
- Mettre en œuvre les décisions de la direction générales relatives au domaine d'activité de la direction ;
- Participer aux instances de pilotage attachées à la Direction Générale ;
- Mettre en œuvre et suivre les projets sous la responsabilité de la direction ;
- Veiller au respect des règles et des procédures en vigueur.

GRH

Il définit les besoins en ressources humaines nécessaires aux différentes entités de la direction, en matière d'effectif, de formation et de compétences, et les soumit à la direction du pôle pour validation.

Il assure le management opérationnel des entités qui lui sont directement rattachées :

- Fixer les objectifs, négocier les moyens et contrôler les réalisations ;
- Informer et communiquer sur les politiques et les priorités globales de la CNSS, ainsi que sur les objectifs et les résultats propres à la direction ;
- Assurer une écoute active des collaborateurs et provoquer l'information ascendante pour susciter leur intérêt ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser l'évaluation annuelle des collaborateurs, en concertation avec la direction du pôle, et mesurer les écarts entre le travail prescrit et celui réalisé ; • Gérer les dysfonctionnements et soutenir la motivation du personnel ; • Veiller au respect des règles de travail : règlement intérieur, convention collective, règlement des conflits individuels et collectifs... • Assurer un environnement et des conditions de travail satisfaisantes : hygiène, sécurité, environnement, éclairage, ordre, propreté, rangement ... • Proposer au directeur du pôle les adaptations des effectifs de la direction et plus particulièrement les aménagements des horaires de travail et toute mesure de motivation ou sanction disciplinaire ; • Assurer la gestion du personnel de la direction en termes des absences et de congés.
BUDGET	<ul style="list-style-type: none"> • Définir et justifier les besoins en matière d'investissement et de fonctionnement de la direction et élaborer le projet de budget à soumettre au directeur du pôle ; • Après validation du budget de la direction, produire et préparer au directeur du pôle les données et documents nécessaires, demandées par les entités chargées de l'exécution du budget ; • Suivre les projets de la direction et assurer l'efficacité de leur exécution ; • Surveiller l'exécution du budget correspondant à son domaine d'activité ; • Assurer la maîtrise des coûts de structure et de fonctionnement par les différentes entités de la direction.
QUALITE	<p>Il assure sous sa responsabilité la conformité et l'efficacité des activités. Il garantit l'amélioration continue de la qualité et des performances, à ce titre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la satisfaction des clients internes et externes (entités CNSS, assurés et affiliés); • Définir, en collaboration avec le contrôle de gestion, les indicateurs de performance et de surveillance à mettre en place et les méthodes d'évaluation et de suivi, à valider par le directeur du pôle ; • Définir, mettre en place et assurer l'application systématique des règles et indicateurs de contrôle interne et de Risk Management en concertation avec l'Inspection Générale ; • Surveiller en permanence le niveau de qualité et de performance des activités et des fonctions sous sa responsabilité.